



Du menhir ... au château

www.malvesenminervois.fr

**Mairie de Malves
en Minervois**

**1 avenue
d'Occitanie**

**Tél
0468771243**

**Fax
0468771489**

**Horaires
d'ouverture**

**Lundi, Mardi et
Jeudi :**

Matin: 11h - 12h

**Après-midi: 17h -
18h**

Mercredi :

Matin: 11h - 12h

Vendredi :

Matin: 11h - 12h

**Après-midi: 16h -
17h**

FINANCES COMMUNALES

Le conseil municipal, lors de sa séance du 12 mars 2018 a voté à l'unanimité le Compte Administratif 2017 qui retrace financièrement l'activité de la commune au cours de l'exercice.

Les importantes contraintes financières des années précédentes n'ont pas manqué de peser sur cet exercice. Pour la cinquième année consécutive, nous avons subi une diminution des recettes en raison de la baisse des dotations de l'État soit 32 500€ de ressources en moins sur les cinq derniers exercices.

En ce qui concerne la section de fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 736 665€ pour des recettes d'un montant de 802 293€, un excédent de 66 870€ est dégagé sur l'exercice 2017.

Ainsi le résultat net de fonctionnement de 66 870€ vient accroître l'excédent cumulé des années précédentes. Son montant global est ainsi porté à **454 989€**, somme nécessaire pour assurer la gestion de la commune tout le long de l'année et financer les futurs investissements.

Les principales dépenses (hors opérations exceptionnelles) sont les suivantes :

- les frais de personnel représentent 53%
- les frais à caractère général31%
- les charges de gestion courantes13%
- les charges financières3%

Les principales recettes (hors opérations exceptionnelles) sont composées par :

- les impôts et taxes58%
- les dotations et participations25%
- recettes diverses.....17%

Les dépenses exposées ci-dessus ont permis la continuité des services à la population : secrétariat, entretien et services aux écoles, dotation de 135€ par enfant scolarisé au Regroupement Pédagogique Intercommunal, agence postale et réponse à nos diverses obligations (services intercommunaux, remboursement de la dette etc ...)

Par ailleurs la commune a reconduit son soutien aux associations en leur attribuant des subventions pour un montant de 15 376€.

Nous avons maintenu l'investissement, soit plus de 400 000€, dans les domaines relevant des compétences communales avec l'aide de l'État et du Conseil Départemental :

- travaux de voirie,
- mise en place de lampes LED sur le réseau d'Eclairage Public,
- travaux de rénovation thermique du foyer,
- mise en place d'une bâche impasse des muriers et d'une borne avenue des Pyrénées pour la protection contre les incendies.

**Mairie de Malves
en Minervois**

**1 avenue
d'Occitanie**

**Tél
0468771243**

**Fax
0468771489**

**Horaires
d'ouverture**

**Lundi, Mardi et
Jeudi :**

Matin: 11h - 12h

**Après-midi: 17h -
18h**

Mercredi :

Matin: 11h - 12h

Vendredi :

Matin: 11h - 12h

**Après-midi: 16h -
17h**



N° 60 Mai 2018

Néanmoins, il convient de préciser que le financement des travaux de voirie a été fiscalisé à partir de 2017 afin d'échelonner de manière régulière la réalisation des travaux.

Le 12 avril 2018, le Conseil Municipal a défini le budget prévisionnel pour l'année en cours dont voici les grandes orientations :

- stabilité des taux d'imposition,
- prévisions des dépenses de fonctionnement établies sur la base de l'exercice précédent,
- programmation des investissements principalement:
 - poursuite de la protection contre les incendies et l'adaptation du réseau d'Éclairage Public,
 - programmation des travaux de voirie,
 - divers aménagements, stade, foyer, mise en conformité de l'abri bus etc ...

Une partie de l'excédent est affectée à la constitution de provisions pour l'extension des locaux scolaires dans l'attente des subventions, et le rachat éventuel du prêt relatif à l'achat du Parc qui pourrait s'effectuer en 2020.

Par ailleurs des études ont été demandées pour évaluer le coût de l'aménagement de la traversée du village ainsi que celui de l'accessibilité du 1^o étage du château.

L'exercice budgétaire devra être réalisé avec prudence dans la mesure où nous ne connaissons pas à ce jour les conséquences de la suppression progressive de la taxe d'habitation qui devrait concerner 80% des foyers de notre commune.

TOUR DE L'AUDE HANDISPORT

En septembre 2018 se déroulera la 16^{ème} édition de cette épreuve sportive.

Le **12 septembre** c'est donc depuis notre commune que les participants prendront le départ d'une étape.

Les organisateurs de cette course souhaitent que son passage dans les communes soit également l'occasion de tisser des liens avec les habitants.

A cet effet nous invitons tous ceux, membres d'association ou particuliers, qui voudraient participer à l'organisation de cet événement à se faire connaître auprès du secrétariat de la Mairie.



BRÛLAGE DES DÉCHETS VERTS A L'AIR LIBRE

Par arrêté préfectoral le brûlage des déchets verts à l'air libre est interdit en toute période et en tout point du territoire.

Le non-respect de ces dispositions expose le contrevenant à une amende pouvant s'élever à 450€.